



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI - 3ème Trimestre 2023



Au 3ème trimestre 2023, 12 439 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ont été décomptées. Ce nombre d'entrées en formation diminue de -22,4% sur un an.

12 439 entrées en formation au 3ème trimestre 2023, soit -22,4% par rapport au 3ème trimestre 2022.

Entre juillet et fin septembre 2023, nous comptabilisons **12 439** entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, soit une baisse de **-22,4%** par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Comme tous les ans, les entrées en formation affichent un pic pour le mois de septembre. 7 580 demandeurs sont entrés en formation uniquement sur ce mois. Il s'agit d'une diminution de -24,4% par rapport au mois de septembre 2022.

**GRAPHIQUE 1 :
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

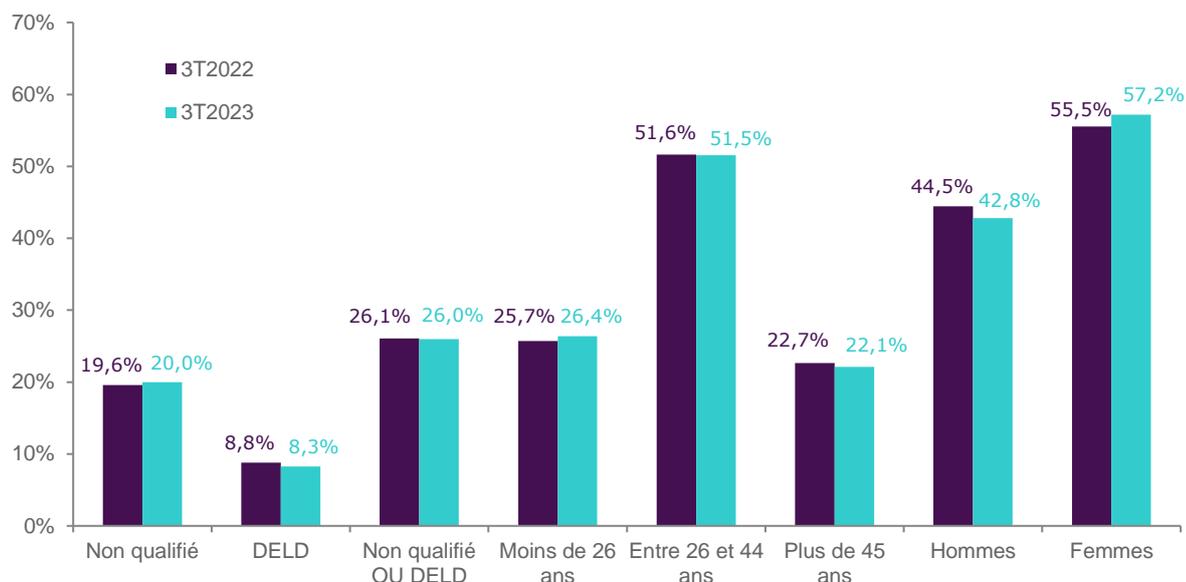
La part des demandeurs d'emploi non qualifiés dans les entrées en formation diminue

La baisse des entrées en formation concerne tous les publics. Les hommes, déjà en minorité dans les entrées sont davantage concernés : leur part diminue de 1,7 point par rapport au même trimestre l'année passée.

La part des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD), inscrits depuis au moins un an au moment de leur entrée en formation, est aussi en légère baisse. Mais cette baisse est à mettre en relation avec la baisse des demandeurs de longue durée dans la demande d'emploi globale.

GRAPHIQUE 2 :

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP,CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu)

DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).

Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

En moyenne, l'entrée en formation des demandeurs d'emploi se fait dix mois après l'inscription à France Travail

Pour un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au troisième trimestre 2023, cette entrée a lieu **un mois et demi après leur inscription** sur les listes de demandeurs d'emploi (Tableau 1).

La moitié des entrées en formation se produit après le quatrième mois qui suit l'inscription. Enfin, un quart des entrées en formation concerne des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de dix mois.

L'ancienneté d'inscription avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, les demandeurs d'emploi de moins de 20 ans entrant en formation le font dans les deux mois après leur inscription; cette moyenne monte à **393 jours** pour ceux âgés de 45 à 49 ans et atteint **522 jours** pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus.

A l'inverse, plus le demandeur d'emploi entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée, notamment pour les moins de 20 ans, où la durée moyenne de formation atteint **1 133 heures**. Elle diminue avec l'âge pour atteindre **507 heures** pour les 55 ans et plus.

La durée moyenne de formation est plus élevée pour les femmes (**922 heures**) par rapport aux hommes (**682 heures**).

TABLEAU 1 :**ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE - 3ÈME TRIMESTRE 2023**

Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	64	10	33	70	1 133	575	840	1 407
20-24 ans	148	23	72	209	1 025	393	721	1 260
25-29 ans	228	41	113	279	838	300	546	1 124
30-34 ans	284	56	153	322	804	300	590	1 165
35-39 ans	291	59	158	349	813	282	574	1 120
40-44 ans	325	65	166	362	728	280	490	1 084
45-49 ans	393	65	184	393	691	257	434	986
50-55 ans	431	90	209	468	593	280	410	810
55 ans et plus	522	112	254	574	507	196	399	700
Hommes	270	42	127	306	682	266	434	980
Femmes	269	44	124	301	922	336	671	1 213
Ensemble	270	43	125	303	830	300	580	1 125

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

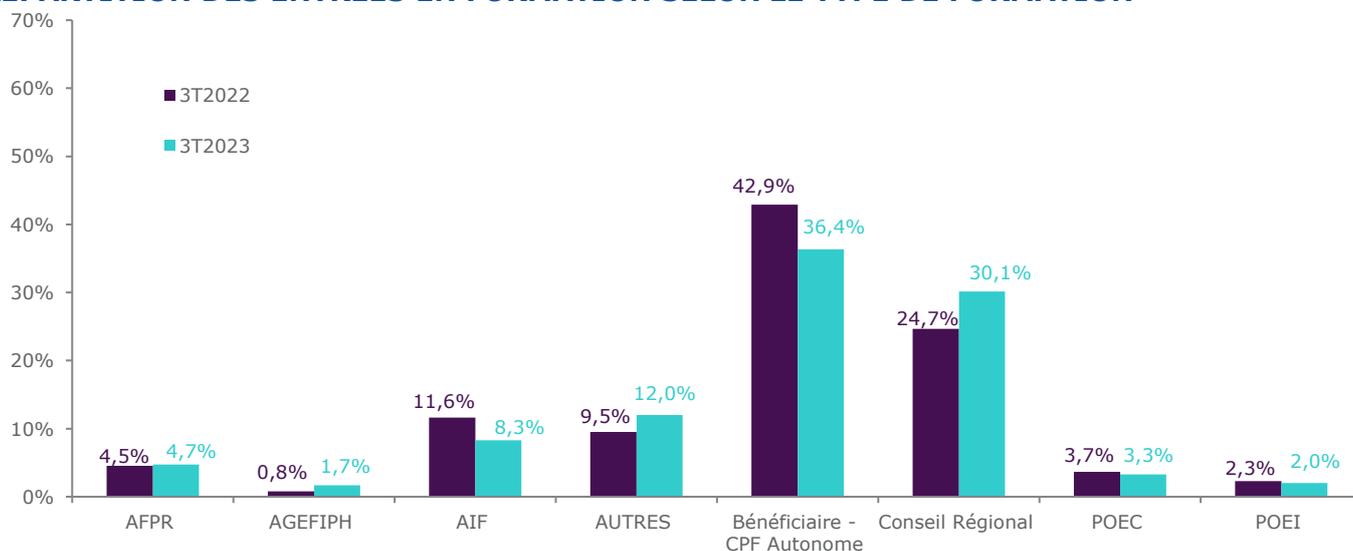
Lecture : au 3ème trimestre 2023, l'ancienneté en inscription avant la formation est de 10 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 70 jours pour un autre quart. La durée de la formation est inférieure à 575 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 840 heures pour un autre quart.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent près de 4 entrées en formation sur 10

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent **36,4%** des entrées en formation. Elles sont en forte diminution (**-6,5** points) par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le conseil régional est à l'origine du financement de **30,1%** des formations. Suivent ensuite celles en AIF avec **8,3%** des formations, en évolution annuelle de **-3,3** points.

GRAPHIQUE 3 :**RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION**

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Deux champs de formation regroupent près du tiers des entrées en formation des demandeurs d'emploi

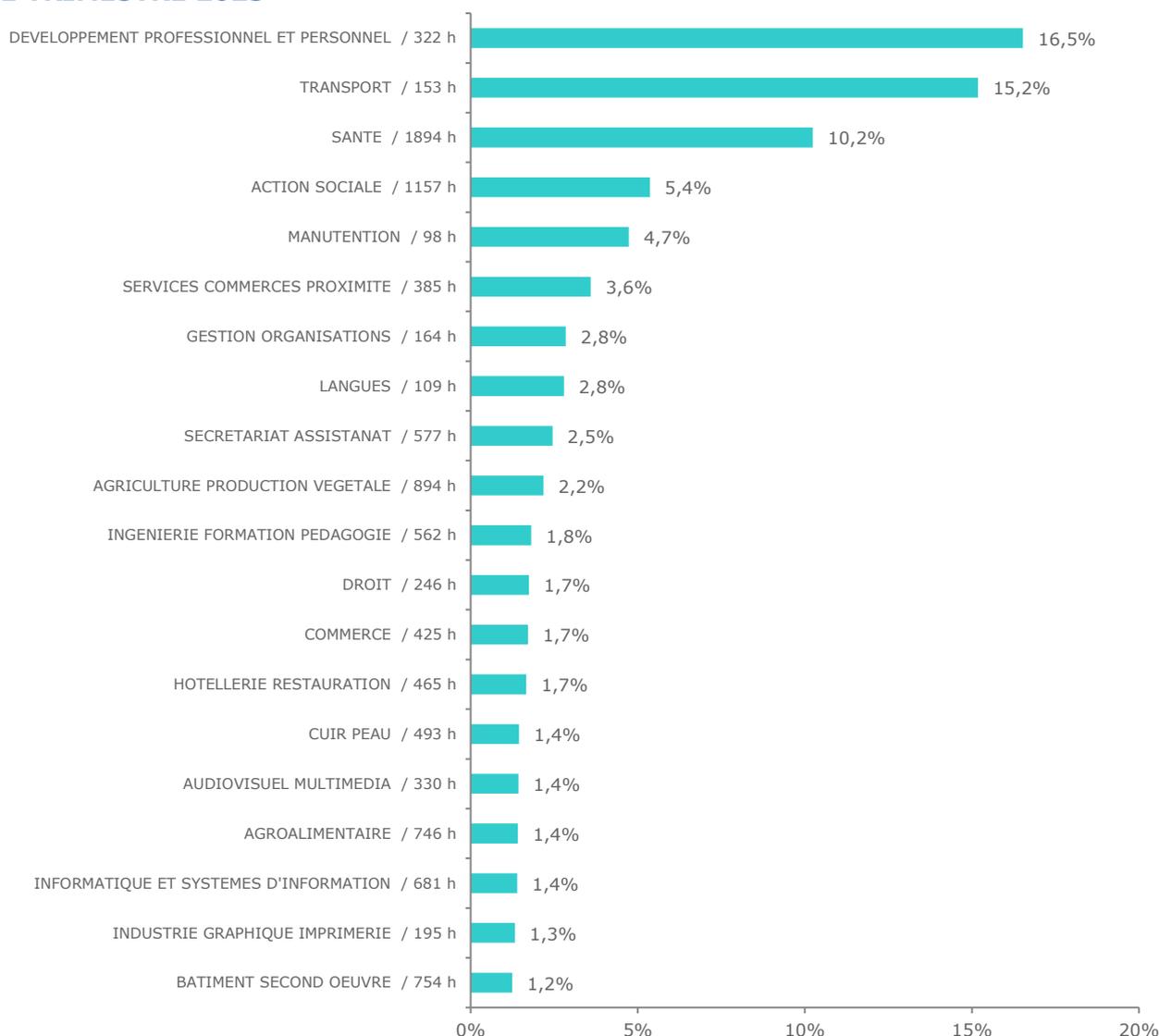
Vingt champs de formation regroupent **81,1%** des entrées en formation (*graphique 4*). Près **d'un tiers** d'entre elles sont concentrées dans deux champs de formation : le transport (**15,2%**) et le développement personnel et professionnel (**16,5%**).

Il existe une très forte variation dans les durées moyennes de formation en fonction des champs de formation, allant de **98 heures** pour les formations sur la manutention à **1 894 heures** pour les formations de la santé.

Parmi les autres formations importantes en terme de volume d'heures, nous pouvons identifier les formations relatives à l'action sociale et dans une moindre mesure l'agriculture et l'informatique.

GRAPHIQUE 4 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION - 3ÈME TRIMESTRE 2023



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 15,2% des entrées en formation au 3ème trimestre 2023. La durée moyenne des formations y est de 153 heures.

Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 81,1% des entrées en formation).

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Les trois quarts des formations répondent à trois objectifs

Le principal objectif des formations est la certification, qui concerne **55%** des entrées en formation. Cet objectif affiche une durée moyenne de formation plus élevée que la moyenne.

12% des formations concernent la professionnalisation, avec une durée moyenne de formation de **470 heures**, suivies par les formations de perfectionnement et d'élargissement des compétences, qui représentent **8%** des formations, avec une durée moyenne de **119 heures**.

Suivent ensuite la (re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel (**6,5%** pour **296 heures**) et l'adaptation au poste de travail AFPR (**5%** pour **374 heures**).

Selon l'objectif de chaque formation, les durées moyennes varient : **95 heures** pour la création d'entreprise à **830 heures** pour les certifications.

GRAPHIQUE 5 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION

- 3ÈME TRIMESTRE 2023

■ Non déterminé / , h

■ (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel / 296 h

■ Adaptation poste travail AFPR / 374 h

■ Adaptation poste travail POE / 298 h

■ Certification / 830 h

■ Création d'entreprise / 95 h

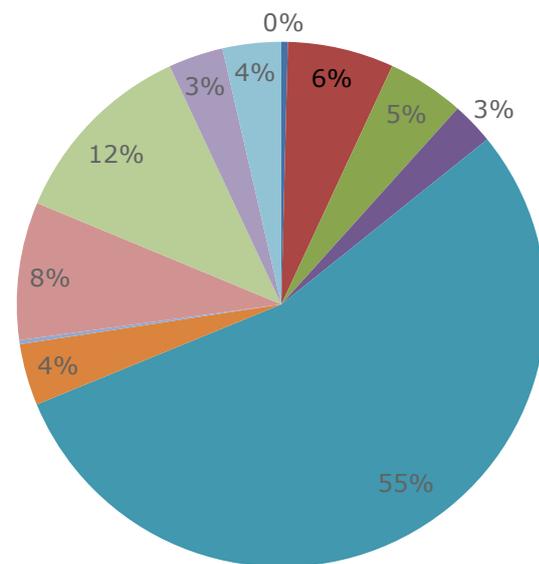
■ Non concerné / 863 h

■ Perfectionnement, élargissement des compétences / 119 h

■ Professionnalisation / 470 h

■ Préparation à la qualification / 185 h

■ Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation / 210 h



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

Les objectifs de formation

Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

Des formations concentrées en Loire-Atlantique

La répartition des entrées en formation suit la répartition habituelle observée sur les autres indicateurs socio-économiques.

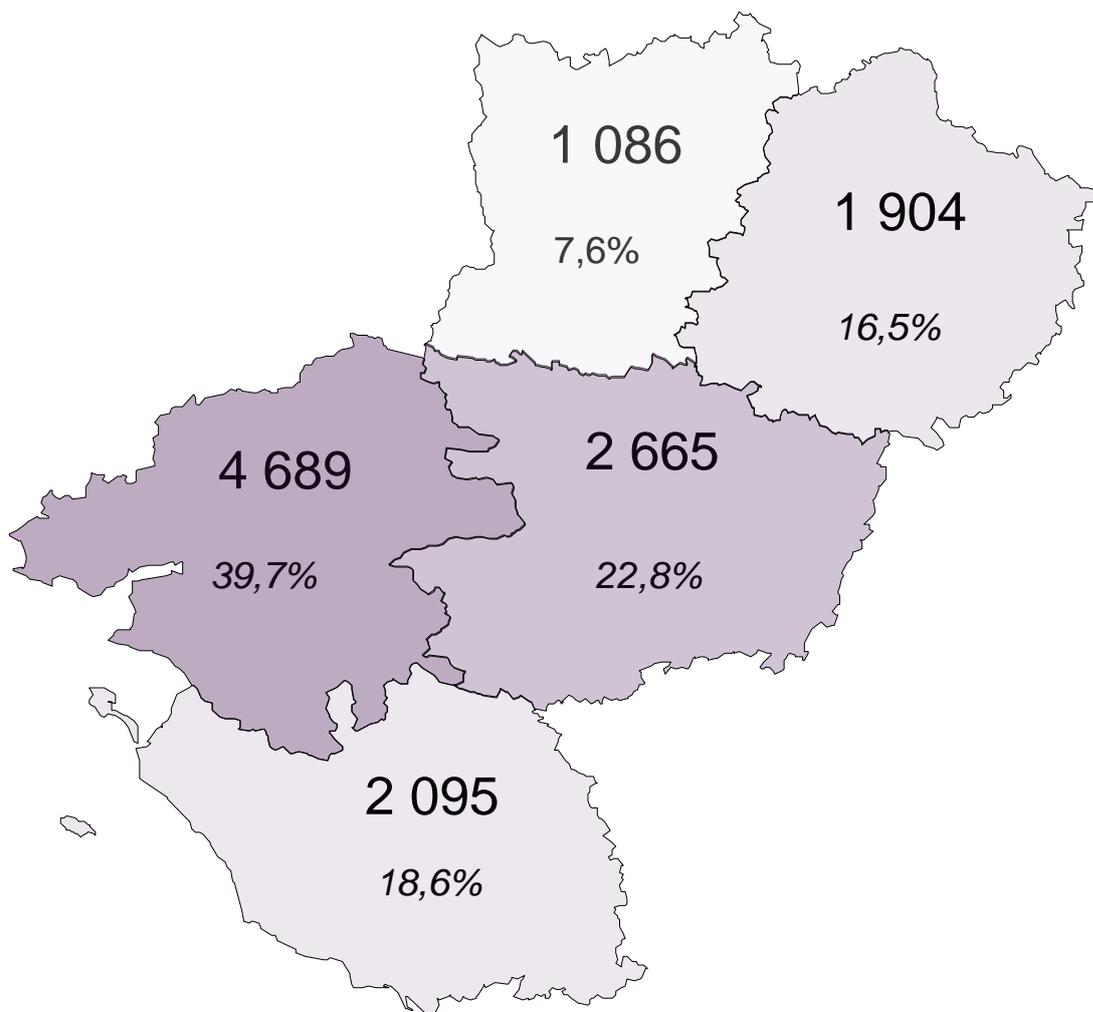
La Loire-Atlantique comptabilise près de **4 690** entrées en formations, soit **39,7%** du total régional.

Le Maine-et-Loire arrive en second avec **2 660** entrées en formation, soit **22,8%**.

Quant à la Vendée, elle enregistre plus de **2 095** entrées en formation, représentant **18,6%** du total régional, suivie par la Sarthe avec plus de **1 900** entrées en formation, soit **16,5%**.

Enfin, la Mayenne enregistre **1 090** entrées en formation, soit **7,6%** des entrées en formation au niveau de la région.

CARTE 1 :
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT
- 3ÈME TRIMESTRE 2023



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de France Travail. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de France Travail :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : d'une durée maximale de 400 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à France Travail. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à moins de 12 mois pour l'AFPR.

Action de Formation Conventionnée (**AFC**) : l'action de formation conventionnée par France Travail vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) : elle est attribuée par France Travail pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par France Travail : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La **POE collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation (**AREF**). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (Allocation de Solidarité Spécifique Formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par France Travail, bénéficier de la Rémunération de Formation France Travail (**RFPE**). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération Publique de Stage - RPS).

Directeurs de la publication :
Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :
Service SEE

Contact : statsPDL@pole-emploi.fr

France Travail Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes

